



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
BUREAU DE LA POLICE GENERALE
Chef de Bureau Mme Jeannette
Affaire suivie par : Mme Faraut
☎ 04-93-72-25-16
ENV/ATTESTE/AUTOR.EMCO

le préfet des Alpes-Maritimes
chevalier de la Légion d'honneur
chevalier de l'Ordre national du Mérite

n° 12249

- VU le code de l'environnement, livre V, titre I,
- VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application de la loi du 19 juillet 1976, (Titre 1^{er} du livre V du code de l'environnement),
- VU l'arrêté préfectoral en date du 6 février 1998 autorisant la société EMCO Méditerranée à exploiter à Carros, L.I.D., 18^{ème} rue, une installation de tri de vieux papiers et une station de transit de déchets.

D O N N E A C T E

à la SA Sud Est Assainissement

d'une déclaration, en date du 9 octobre 2002

par laquelle elle fait connaître qu'elle se substitue aux droits de la société EMCO Méditerranée .

Le nouvel exploitant devra se conformer aux prescriptions contenues dans l'arrêté préfectoral en date du 6 février 2002.

Fait à Nice, le

24 OCT 2002
Pour le Préfet des Alpes-Maritimes
L'Adjoint - Chef de bureau
Mme E. J.
JEANNETTE